

En octobre 2003 ont lieu les premiers pompages de pyralène dans les canalisations pluviales de l'ancienne papeterie « pour éviter la contamination de l'Essonne ». Au moins un des transformateurs a été vandalisé. Les transformateurs fuyards doivent être regroupés. « La dépollution en profondeur des terrains n'interviendra que plus tard ». La pêche est interdite dans l'Essonne jusqu'à sa confluence avec la Seine.

L'événement

26 janvier 2005

Le Parisien

Alerte au pyralène dans la rivière Essonne

LES PÊCHEURS qui ont mangé du poisson provenant de la rivière Essonne ces dernières années ont-ils absorbé des substances toxiques ? La question se pose depuis la récente publication d'un discret arrêté préfectoral interdisant la consommation de poissons pêchés dans la rivière, entre son confluent avec la Seine, au niveau de Corbeil-Essonnes, et le lieu dit le Moulin-du-Gué, en amont, à Baulne. Soit une quinzaine de kilomètres de cours d'eau. Une mesure de précaution depuis que la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (Ddaf) a trouvé des spécimens contaminés au pyralène largement en amont de Corbeil-Essonnes.

Environ la moitié des prises lors de trois campagnes d'analyses présentaient des traces de pyralène, un produit très toxique et cancérigène à haute dose, utilisé le plus souvent dans les transformateurs électriques. Pis, deux tiers des points de contrôle dans le lit de la rivière étaient aussi contaminés. En revanche, l'eau ne présente aucune trace de ce polluant. Aussitôt, les yeux se sont tournés vers la papeterie en friche de Corbeil-Essonnes, où d'importantes fuites de pyralène avaient contaminé la rivière le 1^{er} octobre 2003. Un coupable idéal mais improbable : le pyralène peut difficilement remonter le cours d'eau. « C'est bien ce qui nous inquiète, commente Jean-Yves Sommier, directeur de la Ddaf. Pour l'instant nous ne savons pas d'où vient cette pollution. Le pyralène est très lourd, il se dépose dans les sédiments des cours d'eau et peut y rester très longtemps. Cette pollution peut donc être très ancienne. » Les investigations ne font que commencer mais il y a peu d'espoir de retrouver des responsables.

En attendant, les pêcheurs font grise mine. « Evidemment, ce n'est pas une bonne nouvelle, explique le responsable des pêcheurs de Corbeil-Essonnes. Même si la plupart de nos adhérents ne mangent plus depuis longtemps le poisson qu'ils pêchent, ce n'est pas très rassurant. Maintenant, il faudrait mettre en place une vraie campagne d'information. Si le risque pour la santé est réel, il faut prévenir les gens. » L'information semble avoir du mal à passer. En début de semaine, la Gaule maissoise, association de pêcheurs du sud de la

rivière, n'était toujours pas avisée officiellement.

De son côté, le Siarce, syndicat d'assainissement responsable de l'Essonne, affiche sa résignation : « Que faire ? s'interroge le directeur de cabinet du président du syndicat. Cette année, la pollution issue de la papeterie a déjà généré un surcoût du traitement de l'eau par notre station d'épuration. Qui va payer ? » Une solution consisterait à draguer le cours d'eau sur toute la longueur concernée. Une opération évidemment très coûteuse que personne n'envisage. « C'est un vrai scandale ! lance Bruno Pirou, vice-président (PC) du conseil général, chargé de l'environnement. L'Etat doit se donner les moyens de sa police de l'eau. Le département, lui, investit plusieurs millions chaque année dans la protection de la nature. »

Depuis juillet, une information judiciaire est ouverte au parquet d'Evry au sujet de la pollution de la papeterie. Cette nouvelle découverte nourrit un peu plus un dossier bien noir pour la petite rivière Essonne.

ROBIN DES BOIS

Association de protection de l'Homme et de l'environnement

14, rue de l'Atlas - 75019 Paris

01.48.04.09.36

SÉBASTIEN RAMNOUX



Extrait d'un courrier du Ministère de l'Ecologie
9 juillet 2008



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Objet : atlas des sites pollués aux PCB

(...)

Ce travail, très intéressant, montre votre engagement sur la question des PCB et l'attention que vous y portez : Il s'inscrit dans la continuité de votre participation aux conseils ou groupes de travail réunis par mes services (Conseil supérieur des installations classées, Comité pour le suivi du plan de retrait des appareils contenant du PCB, groupe particulier consacré aux déchets post catastrophe dans le cadre du comité opérationnel concernant les déchets du Grenelle de l'environnement)..

Mes service, qui ont étudié votre atlas avec attention, ont remarqué quelques inexactitudes qui, s'agissant d'un sujet aussi sensible que les PCB, ont pu causer localement des inquiétudes parfois injustifiées.

S'agissant notamment des sites Rodanet, Compagnie papetière de l'Essonne je souhaitais vous apporter les éléments d'information suivants : s'agissant de la pollution de la rivière Essonne, le PCB a été retrouvé également en amont du site des papeteries d'Essonne, site qui a d'ailleurs fait l'objet d'un traitement. S'agissant du site Rodanet à Ballancourt, le suivi des eaux de l'Essonne ne fait pas apparaître d'impact du site sur la rivière. Enfin, s'agissant du site CPE, les transformateurs avaient été maintenus sur place pour le fonctionnement de sécurité de l'installation. Lorsqu'ils ont été vandalisés, une intervention de l'ADEME en urgence impérieuse a permis de les évacuer. Ce n'est donc pas l'activité papetière elle-même qui est à l'origine de la pollution, mais le vandalisme qui s'est exercé sur les transformateurs.

(...)